




Feuille d'information sur les documents nécessaires pour l'apposition du signe de sécurité ou pour répondre aux exigences essentielles

Selon le chapitre 3, art. 16 et 17 de l'Ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26), les documents suivants sont nécessaires pour obtenir le signe de sécurité  :

Sécurité

- Attestation de conformité resp. procès-verbal d'un institut de contrôle CCA/OC/EAL ou d'un institut suisse ou étranger accrédité selon la série ISO/IEC 17000 sur le contrôle technique de sécurité selon les normes internationales EN/IEC (dans une langue officielle suisse ou en anglais)
- Procès-verbal sur les différences suisses

CEM

- Déclaration de conformité (dans une langue officielle suisse ou en anglais) affirmant que le produit correspond entièrement aux normes internationales EN/CISPR/IEC sur le déparasitage, les perturbations sur le réseau, l'immunité et l'influence des champs électromagnétiques sur personnes

ou

- Procès-verbal d'un institut de contrôle CCA/OC/EAL ou d'un institut suisse ou étranger accrédité selon ISO/IEC 17025 sur le déparasitage, les perturbations sur le réseau, l'immunité et l'influence des champs électromagnétiques sur personnes selon normes internationales EN/CISPR/IEC

Documents supplémentaires nécessaires

- Déclaration d'identité (une attestation que ce produit type ... est conforme à l'échantillon essayé, avec le certificat/procès-verbal no. ...)
- Indications sur la prise suisse
- Liste des composants avec indication des fabricants ainsi que signe de contrôle éventuellement existant
- Plaquette signalétique ou dessin de celle-ci avec signe suisse de sécurité et désignation d'origine (nom, localité & pays du titulaire de l'autorisation ou une abréviation qui est attribuée gratuitement par nos soins, ou son logo/nom d'entreprise qui peuvent être enregistrés chez nous contre versement d'une taxe)
- Indication du fabricant et le cas échéant de l'importateur
- Instructions de service/montage dans une langue officielle suisse
- Les informations nécessaires concernant la sécurité dans une langue officielle suisse
- Schéma électrique, en particulier sur l'alimentation électrique du produit
- Le cas échéant d'autres indications du dossier technique (art. 12 OMBT) dans une langue officielle suisse ou en anglais
- Marque commerciale sous laquelle le produit est mis à disposition sur le marché en Suisse
- Photo ou prospectus

